

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

LIVRAISON – CHANTIERS BERNARD

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article /1° L2213-2
CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement pour la livraison de bateaux,

ARRÊTONS

Article 1 :

Le vendredi 18/07/2025, le stationnement des deux côtés de la rue Roger Trémaré entre le numéro 19 et le numéro 35 ; et dans l'impasse de la filature est interdit afin d'effectuer une livraison de bateaux aux chantiers Bernard.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise en charge de la livraison : Augiseau transports exceptionnels et les services techniques de la commune.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 16 juillet 2025

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL